

F-Gif-sur-Yvette: Instruments d'optique spécialisés

2006/S 77-080936

AVIS DE MARCHÉ

Fournitures

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT:

Synchrotron Soleil, L'Orme des Merisiers, Saint-Aubin - BP 48, Contact: Laila Mohammadi, à l'attention de Aurélia Desport, F-91192 Gif-sur-Yvette. Tél. 1 69 35 95 09. E-mail: laila.mohammadi@synchrotron-soleil.fr. Fax 1 69 35 94 57.

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: www.synchrotron-soleil.fr.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S):

Autre: Société civile.

Autre: Recherche.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non.

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur:

Monochromateur X-durs de la ligne Métrologie et Tests de Soleil.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services:

Fournitures.

Achat.

Lieu principal de livraison: Synchrotron - Soleil, F-91190 Saint-Aubin.

II.1.3) L'avis implique:

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre:

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats:

Soleil est une nouvelle source de rayonnement synchrotron de très forte puissance en cours de construction sur

le plateau de Saclay (Essonne). La branche X-durs de la ligne de Métrologie et Tests, qui sera construite sur un aimant de courbure de Soleil, devra fournir un faisceau X monochromatique entre 0.5 et 28 keV.

La monochromatisation sera réalisée par deux monochromateurs distincts: une première piste permettra de couvrir les hautes énergies de 3 à 28 keV, une seconde les basses énergies de 0.5 à 3.5 keV. Les deux pistes, chacune composée d'une optique primaire (250 mm×40 mm) et d'une optique secondaire (100 mm×40 mm), seront montées côte à côte sur une même plateforme de rotation, qui bénéficiera d'une large excursion angulaire de 3 à 40°. Lors du balayage en énergie, l'ajustement de l'entre-axe entre les optiques primaires et secondaires permettra de conserver une sortie fixe et parallèle au faisceau incident. Le passage d'une piste à l'autre sera assuré par une translation horizontale perpendiculaire à la direction de propagation du faisceau.

Toutes les optiques seront pourvues de supports et de mouvements de positionnement indépendants.

Les optiques primaires des deux pistes seront refroidies afin d'évacuer une charge thermique de l'ordre de 65 Watts au plus.

L'ensemble du système sera contenu dans une chambre à vide compatible UHV permettant d'atteindre des vides de l'ordre de 10⁻⁹ mbar avec un taux de fuites maximum de 10⁻¹⁰ mbar.l/s. Les dimensions de cette chambre ne doivent pas dépasser 1 300 mm en longueur et 800 mm en largeur.

La chambre à vide ainsi que le support interne des optiques seront découplés l'un de l'autre, mais reposeront sur une structure commune (granit, béton ou mécano-soude) correctement fixée au sol. Le support interne des optiques sera pourvu des mouvements manuels requis à l'alignement de l'axe de rotation du monochromateur par rapport au faisceau incident.

Tous les moteurs, codeurs et connexions électriques devront être compatibles avec les standards Soleil. Tous les mouvements motorisés seront équipés de fin de courses et/ou de positions d'origines.

Les contrôles de conformité seront effectués par le fabricant en usine, ainsi que sur le site de Soleil au moment de la livraison. Tous les documents concernant la fabrication, le montage et la mise en route seront mis à la disposition de Soleil.

Les éléments optiques et les éléments de vide (pompes, jauges) ne font pas partie de cet appel d'offre.

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics):**

33436000.

II.1.7) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP):**

Non.

II.1.8) **Division en lots:**

Non.

II.1.9) **Des variantes seront prises en considération:**

Oui.

II.2) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale:**

II.2.2) **Options:**

Non.

II.3) **DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION:**

Durée en mois: 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**III.1.1) Cautionnement et garanties exigés:**

Toutes les garanties nécessaires à l'exécution du marché pourront être exigées.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:

Les délais et modalités de paiement seront définis dans le projet de marché.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:

Groupement momentané d'entreprises autorisé.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières:

Non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION**III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession:**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les candidats relevant de l'Union Européenne fourniront:

Les formulaires DC4, DC5 et DC7 ou tous documents équivalents accompagnés des justificatifs suivants:

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis) ou équivalent;
- les attestations de déclaration et de paiement des impôts, taxes et cotisations sociales permettant de justifier la situation de l'entreprise au 31 décembre de l'année précédente. Celles-ci devront comporter la mention « copie certifiée conforme à l'original » ainsi que la date et la signature d'un représentant légal de l'entreprise.
- Une lettre de candidature signée d'un représentant légal de l'entreprise ou de son délégué (délégation de pouvoirs à fournir).
- Pour les candidats appartenant à un groupe, une attestation certifiant de leur autonomie commerciale et de leur situation de concurrence vis à vis des autres entreprises du groupe,
- La copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire;

Ainsi qu'une attestation sur l'honneur certifiant:

- qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente à l'étranger;
- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement (art. R.324-4 du code du travail) et qu'il n'a pas fait l'objet, au titre du travail illégal, d'une condamnation au cours des cinq dernières années portée au bulletin n° II du casier judiciaire (articles L.324-9, L.324-10, L.324-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail);
- qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction pénale ou disciplinaire de participer à une procédure de passation de marché initiée par une collectivité publique ou une entreprise contrôlée par une collectivité publique (article 50 de la loi n° 52-401 du 14.4.1952 modifié par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17.7.1978).

Les candidats ne relevant pas de l'Union Européenne fourniront:

- la liste de documents et l'attestation sur l'honneur mentionnés ci-dessus,
- s'ils produisent une lettre justifiant de la non-présentation des documents, ils fourniront en outre, une déclaration faite devant une autorité administrative ou judiciaire de l'État dont ils ressortent.

III.2.2) Capacité économique et financière:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Le candidat joindra au dossier de candidature une déclaration relative au chiffre d'affaires consolidé sur les prestations réalisées au cours des trois derniers exercices.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): Le critère avec sa pondération utilisé pour la sélection des candidats est: capacité économique et financière: 40 %.

III.2.3) **Capacité technique:**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les candidats fourniront:

- leurs références professionnelles dans le domaine concerné en indiquant pour chaque marché: le nom du client, ses coordonnées, la date du marché, le montant, le lieu d'exécution, les moyens mis en œuvre,
- la liste des moyens humains et techniques dont ils disposent,
- leur niveau de certification,
- les références des sous-traitants avec lesquels ils travaillent régulièrement.

Ainsi que toute information susceptible de mettre en évidence le potentiel technique du candidat.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): Le critère avec sa pondération utilisé pour la sélection des candidats est: capacité technique: 60 %.

III.2.4) **Marchés réservés:**

Non.

III.3) **CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

III.3.1) **La prestation est réservée à une profession particulière :**

III.3.2) **Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation:**

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) **Type de procédure:**

Dialogue compétitif.

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer:**

Nombre minimal envisagé: 3. Nombre maximal: 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: Il est précisé que, dans l'hypothèse où le nombre de candidatures répondant aux critères de sélection serait inférieur à trois, SOLEIL se réserve la possibilité de poursuivre la procédure de passation du marché. Le nombre maximal de candidats admis à participer au dialogue a été fixé à 5, nombre suffisant pour assurer une concurrence réelle dans ce secteur d'activité et un nombre supérieur augmenterait inutilement le coût de la phase de contractualisation supporté par Soleil, ainsi que le délai de passation du marché.

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue:**

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier oui.

IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

IV.2.1) **Critères d'attribution:**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous:

1. Pertinence de la solution technique par rapport aux besoins exprimés. Pondération: 40.
2. Prix. Pondération: 30.
3. Délais et crédibilité de leur justification. Pondération: 15.

4. Valeur des procédures de suivi de projet et d'assurance qualité. Pondération: 10.

5. Qualité de la proposition d'assistance sur site après livraison. Pondération: 5.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée:

Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:

Affaire 0004/2006-AD.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché:

Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif

Documents payants: non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation:

15.5.2006 - 12:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés:

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:

Anglais. Français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre:

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres:

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE:

Non.

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES:

Non.

VI.3) AUTRES INFORMATIONS:

Le dialogue se déroulant en phases successives avec élimination progressive des candidats, seules seront retenues les propositions répondant aux mieux aux critères fixés dans cet avis de marché et dans le règlement de consultation.

Par ailleurs, il n'est prévu aucune rémunération pour la remise des dossiers de candidatures, ni prévu d'allouer une prime aux candidats participants aux différentes phases du dialogue.

Les dossiers de demande de participation seront remis en trois exemplaires.

Soleil n'est pas soumis au code des marchés publics.

Origine des fonds: CNRS, CEA, collectivités territoriales (CRIF, CG91, Région Centre ...).

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours:

VI.4.2) Introduction des recours:

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:**

5.4.2006.